

Procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical
Du 17 octobre 2024 – 14h30

Présents : M. ROUVIER COROUGE Philippe ; M. VALLESPI Joachim ; Mme PONIATWOSKI Anne ; M. PORTELA Roland ; M. LEVESQUE Frédéric ; M. BONNEAU Gérard ; FOURNIER Jean Marie ;

Procuration : Mme GRAILLON Mandy à M. PORTELA Roland

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h30.

Monsieur Roland PORTELA est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Philippe ROUVIER-COROUGE, en sa qualité président, ouvre la séance.

1. APPROBATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 JUIN 2024

Le PV du Conseil Syndical du 10 juin 2024 a été examiné en Bureau le 23 septembre 2024 et le compte rendu est approuvé.

2. VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Président rappelle que le document a été remis avec la convocation au conseil.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Une synthèse de la DGS est présentée. M. Portela rappelle qu'il s'agit d'écritures comptables et non de mouvements financiers.

Le budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Une synthèse du rapport est présenté.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est approuvé à l'unanimité

4. SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE CITEO

Dans le cadre du vote du DOB, le syndicat s'est engagé à réaliser et financer le projet de densification du territoire en colonnes à verre dans le cadre de l'appel à projet « hors foyer ». SRE doit être porteur de projet identifié avec lequel Citeo contractualisera en cas de projet lauréat.

Le projet portera sur 60 colonnes qui viendront densifier le parc de colonnes en place sur le territoire du syndicat. L'objectif étant d'équiper un maximum de sites pour une couverture optimale de la collecte sélective. Une campagne de communication, également menée et financée par SRE viendra accompagner le déploiement.

La réponse à l'appel à projet se fera au cours de l'année 2025 afin de pouvoir intégrer à la demande de financement le dispositif incitatif CLIIINK qui est éligible au financement.

La demande d'autorisation de signature de demande de subvention auprès de CITEO est approuvée à l'unanimité.

5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UN RUCHER

Dans le cadre d'une démarche menée en faveur de la biodiversité sur son site, le syndicat souhaite promouvoir le rôle de l'abeille comme actrice de la biodiversité. A cette fin, il est proposé un partenariat avec un apiculteur, Monsieur Gwenn Lasbleiz, pour une mise à disposition d'un terrain en vue de l'installation et de l'entretien de ruches.

Afin de soutenir l'activité apicole et pour marquer son engagement pour la biodiversité de son environnement, le Syndicat s'engage à acheter, chaque année, une production minimale de 100 pots de miel de 250 grammes au prix unitaire de 5.5 € (HT) soit 22€HT le kilo.

Le projet de convention est joint à la synthèse du conseil.

La signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

6. ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-122

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il a été proposé de réaliser et financer le projet de densifier le territoire en colonnes à verre. Le projet porte sur environ 60 colonnes, l'objectif étant d'équiper un maximum de sites pour une couverture optimale de la collecte sélective. Le budget inscrit pour cette opération est de 120 000€ TTC

Afin de maintenir le parc de bennes de déchèteries en état, l'achat de bennes a été acté lors de la constitution du BP 2024. Il a ainsi été inscrit un budget d'investissement de 143 000€ TTC.

Un accord cadre à bon de commande, d'un montant maximal de 500 000€ HT et d'une durée d'un an, a été lancé.

Une Commission d'Appel d'offre s'est tenue le jeudi 17 octobre 2024 à 14h00 afin d'attribuer ledit marché.

La commission d'appel d'offres a retenu :

- LOT 01 :
 - o VR CONTENEURS 23 rue du Forgeron 77114 DOTTIGNIES Belgique pour un montant maximal de marché fixé à 250 000€ HT.

- LOT 02 :

- QUADRIA SAS 68 rue Blaise Pascal 33127 Saint-jean-d'illac pour un montant maximal de marché fixé à 250 000€ HT.

La durée du marché est fixée à un an à compter de la notification du marché.

Le président est autorisé, à l'unanimité, à signer le marché 2024-122 conformément à l'attribution faite par la CAO compétente.

QUESTIONS DIVERSES :

Il est rappelé que le montant de la soulte pour le départ de Nîmes Métropole est en cours de calcul.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

Le Secrétaire de séance
Roland PORTELA

